

Janvier 2024  
n° 1367

# le Médecin de France

Le journal de la



Confédération des Syndicats Médicaux Français



## Santé : nouveau cap... ou nouveau clash ?

### Rencontre

**Frédéric Fossati**  
président de la Fédération  
des Spécialités Médicales

### Brèves Personnalités

**Nicolas Bouzou**  
**Tedros Adanom Ghebreyesus**  
**Bruno Lemaire**  
**Dominique Libault**

### Pratique

**Cabinets médicaux :**  
les droits et les devoirs



# OUI, votre assurance vie peut aussit être un *choix de conviction*

Choisir la MACSF pour son épargne, c'est opter pour :

- ✓ des supports financiers rigoureusement sélectionnés par notre équipe financière,
- ✓ une solution d'épargne adaptée à votre profil d'épargnant et à vos besoins,
- ✓ un conseiller, non commissionné, à votre écoute.

Il existe un risque de perte en capital sur les supports en unités de compte\*.  
Avant tout investissement, consultez un conseiller MACSF.

**Ensemble, prenons soin de demain**

**3233**

Service gratuit  
+ prix appel

**macsf.fr**

Pour en savoir plus,  
flashez ce code

**PUBLICITÉ**

\* L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La description et le fonctionnement des supports en unités de compte sont détaillés dans la notice d'information du contrat, dans les Documents d'Information Clés (DIC) et dans les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur (DICI) ou dans les documents équivalents agréés par l'AMF, disponibles sur la page Supports financiers du site macsf.fr.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - Société d'Assurances Mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - MACSF épargne retraite - Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 403 071 095 - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DEFENSE CEDEX.



# Le choc d'attractivité, c'est maintenant !

2023 ne restera pas comme un grand cru pour les ardents défenseurs de la médecine libérale. Entre l'échec des négociations conventionnelles et les mouvements sociaux répondant à des propositions de lois coercitives, cette année nous laissera tous un goût amer.

Alors, vive 2024 et tout d'abord une très bonne et heureuse année à tous !

2024 débute avec la nomination de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités. Avec un très large ministère, Catherine Vautrin se retrouve en 4<sup>e</sup> position dans l'ordre protocolaire du Gouvernement de Gabriel Attal. De là à penser que tout va aller mieux serait certainement imprudent. En revanche, notre Ministre aura un vrai poids politique pour donner à la santé et en particulier à la médecine libérale les moyens dont elle a besoin.

Les Français n'en peuvent plus de leurs difficultés d'accès aux soins. Et ce n'est pas la capitation, la téléconsultation dérégulée ou les transferts de compétence qui répondront à leur attente. Les Français ont besoin d'une médecine de qualité, d'une médecine de proximité, d'une médecine alliant les compétences du médecin de famille et l'expertise des autres spécialistes.

Madame Vautrin, la CSMF vous en conjure !

Soyez la Ministre qui donnera à la médecine libérale ce choc d'attractivité dont elle a tant besoin !

Soyez la Ministre qui redonnera espoir à nos concitoyens qui se désolent de voir ainsi leur système de santé se dégrader !

Pour la CSMF, ce choc d'attractivité, c'est maintenant dans ces négociations conventionnelles ! Cela ne peut plus attendre ni dans les moyens, ni dans les objectifs, ni dans les délais de mise en œuvre des mesures conventionnelles.

**Dr Franck Devulder**  
Président  
de la CSMF

## 4 | Rencontre

Frédéric Fossati  
président de la Fédération des Spécialités Médicales

## 6 | Brèves Personnalités

4 personnalités  
Retraite : le compte n'y est pas !  
Académie de Médecine : priorité à la vaccination des seniors  
Officines : les fermetures s'accélèrent  
En chiffres

## 8 | Actualités

Disparition : hommage à Yves Grillet  
Méningites : vers une vaccination élargie ?  
Rougeole : une progression qui inquiète

## 10 | Dossier

Santé : nouveau cap...ou nouveau clash ?

## 16 | Innovation Santé

CES de Las Vegas

## 18 | Société Santé

Insécurité : une campagne pour dissuader les patients violents  
Mon espace santé : la médecine de ville se distingue  
Grippe saisonnière : une épidémie qui gagne du terrain

## 19 | Coordination Santé

Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire

## 20 | Pratique

Cabinets médicaux : les droits et les devoirs

## 21 | Quoi ça sert ?

IVG : vers une liberté garantie

## 22 | Loisirs

À déguster, à lire, à découvrir

ABONNEZ VOUS

**Médecin France**  
sur [www.csmf.org](http://www.csmf.org)

**Médecin France** • Mensuel  
79, rue de Tocqueville – 75017 Paris • Tél. 01 43 18 88 33 •  
Fax 01 43 18 88 34 • E-mail [med\\_france@csmf.org](mailto:med_france@csmf.org)  
[www.csmf.org](http://www.csmf.org)

Édité par la SEPMF, SARL au capital de 32 000 € • Durée 50 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 1978 • Associés CSMF et ACFM • Gérant & Directeur publication Franck Devulder • Rédacteur en chef Laurent Verzaux • Rédaction Hervé Réquillart • Crédits photos Cocktail Santé – Freepik • Réalisation, Impression et Distribution Compédit Beaugard 61600 La Ferté-Macé – Normandie • Abonnement 65 € par an pour 10 numéros • Commission paritaire 1224 G 82702 • Dépôt légal Janvier 2024

Les articles originaux du **Médecin France** peuvent être reproduits par tout organisme affilié à la CSMF sans autorisation spéciale, à condition de faire figurer les mentions habituelles.

# Rencontre

**Frédéric Fossati**  
président  
de la Fédération  
des Spécialités  
Médicales

« **La FSM,**  
porte-voix  
des Conseils Nationaux  
Professionnels »



Cardiologue libéral installé dans le Nord, Frédéric Fossati est également investi de longue date dans la vie syndicale. Élu le 15 décembre président de la Fédération des Spécialités Médicales, il détaille la feuille de route de cet organisme dédié à la qualité des pratiques, et qui fédère notamment les 47 Conseils Nationaux Professionnels (dont 7 CNP associés) de médecine et de chirurgie.

## **POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LA RAISON D'ÊTRE DE LA FSM ?**

Initiée en 1997, la FSM a été officiellement créée il y a vingt ans, avec l'idée de fédérer les sociétés savantes dans le champ de la médecine. À la fin des années 2000, elle s'est structurée à partir du concept des Conseils Nationaux Professionnels (CNP), lesquels ont finalement été officialisés par décret en 2019, et qui sont destinés à regrouper, par spécialité, l'ensemble des structures représentatives (sociétés savantes, collèges, syndicats, fédérations, CNU...). Maison commune des CNP, la FSM a pour but de garantir une expertise de qualité, en mesure de contractualiser avec les autorités sanitaires. Ses missions sont de plusieurs ordres. Forte d'une

gouvernance transparente et paritaire, elle a d'abord vocation à parler d'une seule voix au nom des CNP, au titre de la qualité des pratiques et des soins. Elle impulse et coordonne des travaux collectifs d'analyse et de recommandations et met en place des outils permettant un suivi structuré des pratiques médicales. Elle cherche à encourager les approches transdisciplinaires et les synergies entre CNP, notamment sur les thèmes du DPC et du maintien des compétences des médecins. Enfin, par le biais d'une convention signée chaque année avec l'État, elle joue un rôle d'interface avec les pouvoirs publics et contribue également à diffuser l'information auprès de l'ensemble des spécialités et des autres professions de santé.

## QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DE VOTRE ENGAGEMENT ?

Je me situe d'abord dans le prolongement du travail mené par Olivier Goëau-Brissonnière, qui fut l'artisan inlassable de la création de la FSM. Je salue la vision qu'il a portée au bénéfice de la qualité des soins et de l'évaluation des pratiques professionnelles. En tant que vice-président de la FSM, j'ai pu contribuer à l'ensemble des travaux qu'il a pu mener, dans un contexte d'exigence croissante en termes de qualité des pratiques médicales et de transparence de l'information vis-à-vis du public. À la FSM, nous devons encore progresser pour mieux exprimer l'opinion de l'ensemble des CNP. Certains sont très présents dans le débat public, d'autres beaucoup moins, notamment pour les spécialités médicales les moins nombreuses. Il faut à la fois faire entendre les spécificités de chacune, tout en veillant à représenter les intérêts partagés de l'ensemble du corps médical. De nombreux défis devront être relevés dans les prochaines années, dont deux sont prioritaires : la certification périodique d'une part, et l'actualisation de la nomenclature des actes d'autre part.

## OÙ EN EST-ON SUR LE CHANTIER DE LA CERTIFICATION, DONT ON N'ENTEND PLUS VRAIMENT PARLER CES TEMPS-CI ?

C'est pourtant une réalité : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la certification périodique s'applique pour les sept professions de santé à l'Ordre, dont l'ensemble du corps médical. Ce dispositif de validation régulière des compétences, dont fait désormais partie le DPC, est cependant en jachère. Le président du Conseil National de la Certification Périodique, le Pr Lionel Collet, a depuis avril 2023 été nommé à la présidence de la Haute Autorité de Santé et n'a pas été remplacé, de même que les membres des commissions professionnelles n'ont toujours pas été désignés. Enfin, nous attendons toujours, depuis plus d'un an, la publication d'un décret qui valide le référentiel de certification, auquel les CNP ont contribué pour chacune des spécialités. Certes, il n'y a pas encore d'urgence, puisque les médecins ont neuf ans pour satisfaire à l'obligation (six ans pour ceux qui sont thésés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023). Cela étant, il faut maintenant que le projet avance, afin d'éclaircir les modalités concrètes de la certification. Sur notre site, nous proposons le service « [parcourspro.online](#) » pour les CNP qui le souhaitent. Chaque praticien peut y enregistrer ses actions de DPC et vérifier en temps réel son engagement dans la démarche ; nous souhaitons qu'il s'interface avec le service préparé par l'Agence du Numérique en Santé.

“  
Nous attendons toujours, depuis plus d'un an, la publication d'un décret qui valide le référentiel de certification”

## SUR LE SUJET DE LA RÉFORME DE LA NOMENCLATURE, À LAQUELLE VOUS CONTINUEZ DE CONTRIBUER, LES TRAVAUX AVANCENT-ILS AU RYTHME SOUHAITÉ ?

Le chantier est immense et le calendrier exigeant, puisque cette réforme doit en théorie aboutir fin 2024. Plus de 13 000 libellés d'actes doivent être revus, avec la nécessité de supprimer des actes devenus obsolètes, remettre parfois les libellés en conformité avec « l'état de l'art » puis dans un second temps les hiérarchiser, ce qui n'est évidemment pas simple. Ces travaux sont en outre décorrélés de la négociation conventionnelle en cours, car il reviendra aux partenaires conventionnels de fixer la valeur respective des actes. Enfin, il y aura un autre défi d'ampleur à relever, avec la prise en charge des actes innovants, appelés à se multiplier avec les progrès technologiques et numériques tout en assurant une « maintenance » régulière des actes. La FSM et les CNP ont contribué à la constitution des comités cliniques (en proposant une liste d'experts pour chaque comité) et seront à nouveau sollicités pour la constitution future des comités de hiérarchisation.

## AUTRE ACTUALITÉ DE LA FSM, VOUS ÊTES CHARGÉ DE METTRE EN PLACE DES REGISTRES DES PRATIQUES. DE QUOI S'AGIT-IL ET OÙ EN EST LE SUJET ?

Un registre des pratiques se définit comme « un recueil continu et exhaustif de données nominatives intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique, par une équipe ayant les compétences appropriées ». Ces registres, portés par les CNP, répondent à deux finalités : l'amélioration des pratiques et la consolidation de toute ou partie de l'activité de chacune des spécialités. Ils sont hébergés sur une plateforme unique, accessible sur notre site Internet. Seize registres sont actuellement consultables, et une dizaine d'autres sont en cours de développement. Nous bénéficions par ailleurs d'un soutien du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie, dans le cadre du Grand Défi IA en santé, dans le but d'accélérer le développement de cette plateforme. Et un troisième appel à projets vient d'être lancé pour susciter de nouveaux registres. Enfin, la FSM s'est proposée d'héberger des registres de suivi des actes innovants bénéficiant d'une inscription provisoire à la CCAM que pourrait demander le Haut Conseil des Nomenclatures.





## Nicolas Bouzou

Économiste

Le cabinet qu'il dirige, Asterès, a rédigé un rapport pour le compte de l'association French Care, et consacré aux dépenses de prévention en santé. Notant les faibles résultats de la France, le rapport évoque un potentiel de 5 milliards d'euros d'économies par an, si le pays parvenait à atteindre la moyenne des pays de l'OCDE en matière de performance des politiques de prévention, un chiffre qui pourrait aller jusqu'à 16 milliards d'euros en s'alignant sur les pays les plus performants. À partir de l'analyse de 15 indicateurs, Asterès pointe les bons résultats en matière d'alimentation et de vaccinations, à rebours des piètres investissements dans la lutte contre l'alcool et le tabac. Et le rapport propose un meilleur dépistage du cancer, à la source d'économies majeures pour le système de santé.



## Tedros Adanom Ghebreyesus

Directeur général de l'OMS

Le patron de l'Organisation Mondiale de la Santé a présidé, lors du dernier Forum de Davos, une réunion consacrée à la « maladie X », soit une hypothèse futuriste sur une maladie « 20 fois plus mortelle que le Covid-19 et sans vaccin ». Une conjecture destinée à préparer les systèmes de santé du monde entier à se prémunir contre une menace pandémique majeure. Mais il n'en fallait pas plus pour hystériser la « complosphère ». Certains de ses membres s'agitent sur les réseaux sociaux en dénonçant l'intention de « l'élite mondiale » de vouloir diffuser un virus mortel pour l'ensemble de la planète. Une affaire à rapprocher des agissements du rappeur Booba, insultant des médecins sur X et relayant les propos de Didier Raoult sur une causalité supposée entre la vaccination Covid et la survenue d'un cas de Creutzfeldt Jacob chez une femme décédée en 2022.

### Brèves

#### RETRAITE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

À l'occasion de ses vœux, le 17 janvier, le président de la CSMF, Franck Devulder, a fait part de sa déception sur l'augmentation des pensions de la retraite des médecins. « Alors que le gouvernement s'était engagé à augmenter la valeur du point de service de l'ASV en tenant compte de l'inflation, il a fallu attendre le JO du 30 décembre 2023 pour obtenir une revalorisation, bien éloignée des 4,9 % de l'inflation, observe-t-il. Or, l'ASV, c'est 33 % de la retraite des médecins. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le régime de base (22 % de la retraite) a augmenté de 5,3 %. Avec ces deux points d'ASV, le gouvernement aurait-il décidé de pénaliser les médecins libéraux en baissant ainsi leur pouvoir d'achat ? ». Il déplore également l'absence d'acquisition de nouveaux points

pour les médecins en cumul. « 13 000 sont dans cette situation. La réforme prévoit l'acquisition de nouveaux droits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le régime de base, mais nous n'avons eu aucun retour concret des autorités sur ce sujet en ce qui concerne l'ASV. ». Enfin, la CSMF reproche à la CARMF de limiter à 2,59 % la revalorisation du point, là encore bien loin du montant réel de l'inflation, et sans prévoir non plus de nouveaux droits pour les praticiens en cumul ».

#### ACADÉMIE DE MÉDECINE

##### Priorité à la vaccination des seniors

Dans un rapport publié le 11 janvier, l'Académie nationale de médecine exhorte à faire de la vaccination des seniors un objectif prioritaire de santé publique. Passé les 11 vaccinations obligatoires réalisées avant 18 mois, les recommandations vaccinales sont moins suivies avec l'avancée en âge, notent les experts. Conséquence : l'insuffisance des couvertures



## Bruno Lemaire

Ministre de l'Économie

À peine confirmé à Bercy, pour une durée record à la tête de l'économie française, il s'est empressé de traduire de façon effective la mesure annoncée par Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse : le doublement de la franchise sur les boîtes de médicament (de 0,50 à 1 euro), ainsi que l'augmentation des participations forfaitaires sur les actes des médecins et des examens de biologie (2 euros) et sur les transports sanitaires (4 euros). Selon un communiqué, les consultations réglementaires sont engagées, pour des hausses qui devraient intervenir entre fin mars et début juin. Une victoire, donc, pour celui qui ne cesse de réclamer 15 milliards d'économies dans le champ des dépenses de l'État, et alors que le gouvernement avait finalement renoncé à confirmer la mesure dans le cadre de la LFSS 2024.



## Dominique Libault

Président du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale

Dans une note publiée le 22 janvier, le HCFiPS annonce que l'année 2024 « marquera l'arrêt de l'amélioration » des comptes de la Sécurité sociale. En cause, le vieillissement de la population qui va entraîner une hausse du nombre de retraités et des dépenses de santé. Or, déjà, « la dynamique des ressources par rapport à celle des dépenses ne permet plus d'envisager le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale », souligne Dominique Libault. L'horizon pourrait encore s'assombrir si la croissance s'avérait moins importante que prévu et en cas de dérapages des dépenses. La réforme des retraites affectera aussi l'assurance-maladie, avec un risque de prévalence accrue des arrêts maladie. L'instance anticipe un déficit de 172 milliards d'euros en 2027.

vaccinales chez un public qui représente plus de 20 % de la population « crée un fardeau médical et économique de plus en plus lourd dans une population qui vieillit ».

### OFFICINES

#### Les fermetures s'accroissent

Les fermetures de pharmacies se sont accélérées l'an dernier, passant pour la première fois sous la barre des 20000 officines, à 19966, soit presque 2000 de moins qu'il y a dix ans. Le Centre et l'Ouest (la Bretagne) sont les zones les plus touchées par cette réduction du réseau officinal. Tandis que le Sud (la région PACA et le Languedoc-Roussillon) résiste un peu mieux, avec une contraction limitée à 5% en dix ans. Le chiffre d'affaires du secteur est pourtant en hausse depuis trois ans, mais sa croissance dépend largement des ventes de médicaments coûteux (+12% en 2023, selon les chiffres du Gers).

### Chiffres

## 67

C'est le nombre de places de psychiatrie sur les 547 proposées aux étudiants dans l'ensemble de la France qui n'ont pas trouvé preneur cette année, soit 11,5 %.

## 40 %

C'est la proportion de femmes qui ne participent pas ou pas régulièrement au dépistage du cancer du col de l'utérus, selon l'Institut National du Cancer (INCa).

## 10 %

C'est la hausse moyenne effective de la cotisation complémentaire santé en 2024, et non de 8,1 % comme annoncé par la Mutualité française, selon une estimation de l'UFC-Que choisir.

## Disparition

### Hommage à Yves Grillet

Le 24 janvier dernier, le Dr Yves Grillet, compagnon de route de longue date de la CSMF, nous a quittés, à l'âge de 75 ans.

Pneumologue installé à Valence, il s'est beaucoup investi pour sa spécialité, présidant le Syndicat de l'Appareil Respiratoire (SAR) jusqu'en 2013. Cofondateur du Conseil national professionnel de pneumologie (la Fédération Française de Pneumologie-FFP), il en était un membre actif jusqu'à ses derniers jours, occupant la fonction de vice-président. Yves Grillet a également participé en tant que cofondateur à la mise en place de la Fédération des Spécialités Médicales (FSM), et œuvré à une représentation des pneumologues libéraux au sein de cette instance. Enfin, il a été un artisan majeur du développement des unions régionales, présidant notamment celle de Rhône-Alpes. « Yves a toujours défendu et valorisé la pneumologie, souligne Bruno Stach, président de la SFAR. Tout au long de son parcours, il a réussi à imposer la reconnaissance de la pneumologie libérale aux yeux des instances sanitaires, plaidant vigoureusement en faveur des actes médicaux liés à notre spécialité. Parallèlement, il a contribué à rassembler les pneumologues, tant libéraux qu'universitaires, formant ainsi une unité afin de promouvoir notre discipline. » Décrit comme un homme au franc parler, « il ne cherchait pas à tirer de ses efforts une reconnaissance personnelle, mais plutôt à concrétiser des idées très souvent avant-gardistes, ensuite développées par des confrères convaincus et motivés, poursuit Bruno Stach. Car il savait passer le relais aux personnes dont il avait discerné le potentiel pour mener à bien ces projets. » L'ensemble des élus de la CSMF adresse leurs plus sincères condoléances à ses proches et à ses amis.

## Rougeole

### Une progression qui inquiète

La coqueluche marque un rebond en France. Seuls quatre cas avaient conduit à une hospitalisation en 2021, puis 45 en 2022, selon les chiffres du réseau Renacoq.

Pour 2023, on serait sur « une légère augmentation, mais pas sur une explosion », complète Christèle Gras-Le Guen, ancienne présidente de la Société française de pédiatrie, interrogée par *Le Parisien*. Robert Cohen, pédiatre et infectiologue, estime ainsi, dans le même article, que le nombre « reste assez modéré », mais les pédiatres sont « sur les dents, car on pense que ça va remonter encore ». La maladie, très contagieuse, se propage en effet très rapidement, essentiellement par voie aérienne lors d'un contact rapproché. « Une personne infectée peut en contaminer 15 en moyenne », indique Carla Rodrigues, de l'Institut Pasteur. Les formes graves sont heureusement très rares et dans la plupart des cas « la coqueluche peut même passer inaperçue ». Mais les tout petits, eux, doivent parfois être hospitalisés et certains n'y survivent pas. Entre 2016 et 2022, quatre enfants sont morts en France de la coqueluche. D'où l'importance de la vaccination, obligatoire pour les nourrissons depuis 2018 avant des rappels préconisés à 6 ans, entre 11 et 13 ans, puis à 25 ans.

## Méningites

### Vers une vaccination élargie ?

Plus de 400 cas de méningites bactériennes ont été rapportés en France entre janvier et septembre 2023, contre 300 sur la même période en 2019.

Cette hausse de 36 % est liée à l'arrêt des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre le Covid, qui a entraîné une hausse de la circulation des souches, mais aussi à la baisse de la vaccination, qui a chuté de 20 % contre le méningocoque C. Dans ce contexte, médecins et associations militent pour un changement de stratégie

vaccinale. Ils soulignent aussi l'urgence d'une meilleure prise en compte des méningites du groupe B, pour laquelle le vaccin n'est pas obligatoire, mais simplement recommandé depuis 2022 par les autorités sanitaires. « Pourtant, elle touche entre 200 et 300 personnes chaque année, en priorité de jeunes enfants, avec des conséquences terribles qui vont de l'amputation à la

mort en quelques heures », soulève Jimmy Voisine, à la tête de l'association Méningites France. En plus de ce vaccin, le Dr Andreas Werner, à la tête de l'Association française de pédiatrie ambulatoire (Afpa), plaide pour l'introduction des vaccins tétravalents dans le calendrier, afin de prévenir tout à la fois les méningites A, C, Y et W. Aujourd'hui, seul le vaccin contre la méningite à méningocoque C est en effet dans la liste des vaccins obligatoires. De fait, la Haute Autorité de santé est en pleine réflexion sur le sujet.

« l'urgence d'une meilleure prise en compte des méningites du groupe B »





**LA MÉDICALE**  
assure près de  
**1 médecin sur 2\*** :  
c'est rassurant !



MÉDECIN

## Si la réussite est une question d'assurance, optez pour La Médicale

Votre **vie professionnelle** et votre **vie privée** méritent la meilleure des protections.

Votre agent général **se déplace à votre domicile** ou sur **votre lieu de travail** pour vous faire gagner un temps précieux.

Pour en savoir plus



APPEL NON SURTAXÉ

[lamedicale.fr](https://www.lamedicale.fr)

\* 45,4 % des médecins ont souscrit au moins un contrat d'assurance auprès de La Médicale au 31 décembre 2022.

**La Médicale** - Société anonyme au capital entièrement libéré de 14 091 576 € - Entreprise régie par le Code des assurances et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 068 698 RCS Paris - Siège social : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris.

**Generali Vie** - Société anonyme au capital de 336 872 976 € - Entreprise régie par le Code des assurances et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 602 062 481 RCS Paris - Siège social : 2, rue Pillet-Will, 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Photo : Getty Images



## Santé : nouveau cap... ou nouveau clash ?

Le nouveau gouvernement doit sans tarder annoncer ses intentions dans le champ de la santé, alors que les syndicats médicaux et l'Assurance Maladie doivent prochainement conclure la négociation conventionnelle. Retour sur sept ans de macronisme, marqué par un bilan clairement contrasté dans le champ de la santé.

Agnès Buzyn, Olivier Véran, Brigitte Bourguignon, François Braun, Aurélien Rousseau, Agnès Firmin-Le Bodo, Catherine Vautrin... En sept ans, sept ministres se seront succédés au portefeuille de la Santé, sous la férule d'un Président de la République de plus en plus éloigné du sujet... Une instabilité qui s'explique par des aléas politiques parfois exogènes, comme la défaite de Brigitte Bourguignon aux législatives, le refus d'Aurélien Rousseau de soutenir la loi Immigration, ou encore les déboires d'Agnès Firmin-Le Bodo empêtrée dans l'affaire Urgo. Il reste, malgré tout, le sentiment d'un manque de conviction politique et de vision réformiste, sur un thème qui figure pourtant en tête des sujets de préoccupation de l'opinion publique. Les Français sont de plus en plus inquiets face à la progression des déserts médicaux, les difficultés croissantes d'accès aux soins, les coûts de plus en plus élevés des cotisations aux complémentaires santé, la sensation d'une baisse de qualité dans les prises en charge. Les sondages se multiplient pour attester de cette vision pessimiste sur l'avenir du système de santé.

### DE BONS DÉBUTS

Tout avait bien commencé en 2017. La nomination-surprise d'Agnès Buzyn, une médecin reconnue pour son parcours scientifique et professionnel remarquable, son passage salué à la Haute Autorité de Santé, ses qualités humaines et politiques

indéniables, avait suscité l'espoir. Elle lançait alors la réforme Ma Santé 2022... une de plus, bien sûr, mais appuyée sur un diagnostic largement partagé en termes d'objectifs. On se souviendra de ce discours solennel, prononcé le 18 septembre 2018 à l'Élysée par Emmanuel Macron, devant l'ensemble des parties prenantes. Un exercice inédit, et qui appelait à une transformation en profondeur et semblait annoncer des moyens à la hauteur des enjeux. Des décisions fortes étaient prises, comme la vaccination obligatoire des enfants, la suppression du numerus clausus, ou encore le lancement de la stratégie du numérique en santé.

### COVID ET CONSÉQUENCES...

En mars 2020, tout bascule. C'est désormais Olivier Véran qui gère la crise du Covid-19, aux côtés du DGS, Jérôme Salomon et du Conseil Scientifique, présidé par Jean-François Delfrayssy. La marche du monde se suspend aux mutations du virus et à la succession des vagues de la pandémie. Confinement, déconfinement, gestes-barrières, saturation des hôpitaux, épuisement des professionnels de santé au front contre le SARS-CoV2... le pays paye un lourd tribut à la crise sanitaire, et plus encore les soignants directement exposés. L'État joue son rôle de protection. Emmanuel Macron prend régulièrement la parole, affirmant par exemple que la santé « doit être placée au-dessus des lois du marché. » Des moyens considérables sont déblo-

qués en faveur de l'hôpital : 19 milliards d'euros sont programmés dans le cadre du Ségur de la Santé... mais la médecine de ville, pourtant mobilisée sur tous les terrains, reste l'oubliée des efforts budgétaires.

## RETOUR À LA RÉALITÉ

L'État répond également présent lorsqu'il faut mettre en place en urgence les campagnes de vaccination contre le SARS-CoV2. Chercheurs, industriels, autorités sanitaires, professionnels de terrain... tout le monde est sur le pont pour vaincre la pandémie. En première ligne, la médecine de ville organise son activité pour recevoir les patients et administrer les doses de vaccin, au péril de leur vie pour certains. Mais c'est l'hôpital qui est applaudi dans la rue par la population... Olivier Véran l'affirme devant les dirigeants de la CSMF : « la prochaine convention médicale sera le Ségur de la médecine de ville ». Mais, à partir de 2022, et une fois la pandémie maîtrisée, les mauvaises habitudes du « monde d'avant » reviennent au galop. Les LFSS se succèdent, avec certes des moyens conséquents, mais toujours 1 à 2 points en-dessous de l'évolution naturelle des dépenses. Car il aura fallu, entre 2021 et 2023, rattraper les retards de soins liés aux phases de confinement. Avec le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques, la demande de santé ne cesse de s'accroître. Les consultations s'allongent, car il faut souvent répondre à plusieurs motifs de soins... mais le compteur reste bloqué à 25 euros l'acte. Et les salles d'attente s'empressent et débordent, à mesure que la démographie médicale s'aggrave et que les déserts médicaux progressent dans tout le pays.

## 2023 : ENTRE CRISE ET CONFLITS

L'année 2023 devait être celle d'un tournant décisif pour la médecine de ville... elle aura été à la source de profondes déceptions, comme le soulignait le président de la CSMF, Franck Devulder, à l'occasion de ses vœux. « Pour les médecins libéraux, 2023 restera l'année des frustrations, des conflits et de l'échec des négociations conventionnelles. » Le conflit, d'abord, avec l'émergence, fin 2022, d'une revendication pour un C à 50 euros. Une revendication irréaliste, certes, mais qui illustre le profond mouvement de colère d'un corps social plébiscité des Français, essentiel pour leur qualité de vie au quotidien, mais méprisé par les pouvoirs publics. Le 14 février, une manifestation d'ampleur témoignait de la détermination des médecins libéraux, confirmée par la grève du 13 octobre contre les PPL Rist et Valletoux. Entretemps, l'échec cuisant des négociations conventionnelles, au printemps dernier, attestait du profond malentendu entre la médecine de ville et les décideurs du pays. Que dire, en effet, du projet de Contrat d'Engagement Territorial (CET) proposé par la CNAM et qui visait à réserver les revalorisations tarifaires à une partie seulement des praticiens ? Et que penser du Règlement arbitral, limitant à 26,50 le montant de la consultation à compter du 1<sup>er</sup> novembre dernier ? C'est d'autant plus inacceptable que l'inflation, à près de 5 % en 2023, réduit fortement le pouvoir d'achat des médecins libéraux.

## LE TOURNANT... POUR ALLER OÙ ?

Avec 2024, une nouvelle séquence politique s'ouvre pour le pays. Après le marasme de la loi Immigration, le départ

fracassant d'Aurélien Rousseau et la nomination du nouveau gouvernement, Emmanuel Macron entend reprendre la main, sous le signe du « redressement civique ». Derrière la formule, les interrogations demeurent : quelle direction compte-t-il proposer pour le pays ? Un questionnement particulièrement prégnant dans le secteur de la santé, où tous les indicateurs sont dans le rouge. Les soignants du CHU de Dijon le rappelaient récemment, recevant le Premier Ministre Gabriel Attal : « l'hôpital est en train de mourir », en dépit des milliards d'euros prévus par le Ségur. En ambulatoire, les professionnels de terrain se consomment à petit feu. Allongement des consultations, surcharge administrative, tracasseries sur les arrêts de travail, épuisement au travail... les contraintes s'accumulent. Les confrères décrochent leur plaque pour partir en retraite, d'autres décident de passer au salariat, d'autres encore renoncent à la médecine générale pour s'investir dans des médecines à exercice particulier. Certaines spécialités, notamment cliniques, disparaissent d'une partie des territoires, éloignant l'expertise médicale des patients qui en ont le plus besoin. Des entreprises extérieures au monde de la santé en profitent pour monter des centres de soins non programmés ou des plateformes de téléconsultation proposant une médecine "low cost" sans suivi au long terme des patients, tandis que des groupes financiers rachètent à prix d'or des plateaux techniques, avec à la clé une menace pour l'indépendance des praticiens.

## EMMANUEL MACRON POUR LA CAPITATION

Cette profonde crise d'identité de la médecine libérale, Emmanuel Macron ne l'aura pas – ou peu – évoquée durant sa conférence de presse du 16 janvier. De fait, il aura fallu les questions des journalistes pour qu'il dévoile une partie de ses intentions. Avec d'abord, une formule qui surprend : il a qualifié les déserts médicaux de « scandale »... mais qu'a-t-il fait pour les résorber depuis sept ans ? Balayant la régulation à l'installation à laquelle il ne croit pas, le chef de l'État a plaidé pour une « révolution de l'organisation » au regard des nouvelles pratiques des jeunes générations, qui n'hésitent pas à quitter la médecine hospitalière ou libérale pour l'entreprise privée, l'industrie, les laboratoires, ou même qui privilégient l'activité partielle. Sa solution ? Le paiement au patient plutôt qu'à l'acte... autant dire la capitation, un système rejeté en bloc par l'ensemble des médecins libéraux, et qui « fait tâche » en pleine négociation conventionnelle. Autres pistes avancées par Emmanuel Macron : la téléconsultation dérégulée, la délégation de compétences, le développement des MSP et la mise en place des Services d'Accès aux Soins... autant dire que le dernier round conventionnel s'annonce d'ores et déjà périlleux.

## LES FRANCHISES, UN SIGNE POSITIF ?

Par ailleurs, rien n'a filtré directement de ses intentions sur le financement de moyens adaptés, aptes à obtenir la signature des syndicats médicaux. Tout au plus a-t-il justifié le relèvement des franchises médicales, en soulignant qu'il n'y a pas « d'argent magique, ni dans la santé, ni ailleurs », et ajoutant « les médecins, les médicaments, ça ne coûte pas rien ! » Faut-il y voir un signe positif pour la dernière réunion conventionnelle, repoussée au 8 février ? Les médecins veulent l'espérer... mais rien n'est garanti à l'heure d'aujourd'hui !





## Gabriel Attal : un très proche du Président

**Dès ses premiers jours, il s'est exprimé en soutien du monde de la santé, mais d'abord à l'hôpital. Et les 32 milliards d'euros promis sont a priori déjà budgétés.**

Sa nomination a surpris, alors que les observateurs s'attendaient à un affichage plus conservateur. En réalité, Emmanuel aime prendre l'opinion à contrepied, désignant tour à tour un intime d'Alain Juppé (Edouard Philippe), un haut-fonctionnaire inconnu (Jean Castex) ou encore une femme marquée à gauche (Elisabeth Borne). Cette fois, le choix est clairement politique : Gabriel Attal plus jeune premier ministre de la V<sup>e</sup> République, est aussi l'homme politique le plus populaire de la Macronie. Né à Clamart, issu d'une famille aisée, (un père avocat et producteur de cinéma, une mère salariée d'une société de production et d'origine aristocratique), il est élève à l'École Alsacienne, et s'engage très tôt en politique, au Ps, après la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle. Élève brillant et précoce, il intègre Sciences-Po Paris et étudie le droit en parallèle, sans obtenir sa licence. En stage à l'Assemblée Nationale chez Marisol Touraine, il rejoint son cabinet en 2012, en tant que

préposé aux discours puis conseiller politique. Il connaît les dossiers santé, donc, mais pas sur un plan technique. Dès 2016, il adhère à En Marche et devient un proche d'Emmanuel Macron. Et, en 2017, il est élu député dans les Hauts-de-Seine. Considéré comme l'un des députés les plus talentueux, il est porte-parole du groupe durant six mois, avant de rejoindre le gouvernement en tant que secrétaire d'État rattaché au ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. En 2020, il devient secrétaire d'État rattaché au premier ministre et porte-parole du gouvernement. Un poste qui assure son omniprésence dans les médias et le fait connaître du grand public. Nouvelle promotion en avril 2022, en tant que ministre chargé des Comptes Publics. Il y côtoie là également les questions de santé, mais sur le plan budgétaire. À l'Éducation Nationale à partir de juillet 2023, il se fait remarquer en gérant l'affaire de l'abaya et laisse une impression plutôt positive aux enseignants. Désormais 25<sup>e</sup> Premier Ministre de la V<sup>e</sup> République, il réserve l'une de ses premières visites au CHU de Dijon, où il promet « des investissements massifs pour l'hôpital, et plus largement pour le système de santé. » Mais le chiffre avancé – 32 milliards sur cinq ans – fait polémique : il est déjà inscrit dans les budgets prévisionnels de l'ONDAM jusqu'en 2027. À suivre, donc : l'exécutif ira-t-il au-delà des projections déjà arrêtées ?

## Catherine Vautrin, à la tête d'un grand ministère

**Placée en troisième position dans le rang protocolaire du gouvernement, cette personnalité marquée de la droite républicaine devrait être en mesure de gagner des arbitrages en faveur de la santé... si sa feuille de route le permet.**

Recalée en 2022 pour Matignon, notamment pour ses prises de position contre le mariage pour tous (elle affirme aujourd'hui avoir évolué sur le sujet), Catherine Vautrin, est, avec Rachida Dati, l'une des « prises » de guerre d'Emmanuel Macron dans le camp de la droite républicaine. Elle hérite d'un grand ministère, regroupant la Santé, le Travail et les Solidarités, similaire au ministère occupé par Xavier Bertrand en 2010. Réputée pour son caractère, cette sexagénaire, originaire de Reims, était présidente de l'intercommunalité de la ville champenoise, jusqu'à sa désignation au gouvernement. Engagée depuis toujours à droite, elle a été conseillère municipale puis députée, avant d'occuper des postes dans les gouvernements de Jacques Chirac : secrétaire d'État à l'Intégration et à l'Égalité des Chances, puis aux Personnes âgées (2004-2005), puis ministre déléguée à la Cohésion

sociale et à la Parité (2005-2007).

De retour à l'Assemblée Nationale de 2007 à 2014, elle en devient vice-présidente. Battue en 2017 par la candidate En Marche, elle s'éloigne des Républicains et se réoriente sur sa carrière d'élue locale, à la tête de Reims Métropole. En 2022, elle annonce soutenir la candidature d'Emmanuel Macron, en lice pour son second mandat.

Aux affaires sociales, Catherine Vautrin a indiqué que la Santé serait sa priorité. Aux côtés de Gabriel Attal lors de son déplacement à Dijon, elle a dû ensuite rapidement monter au feu après la conférence de presse du président de la République, sur le sujet brûlant des franchises médicales, mais également sur la réforme controversée de l'AME et sur le débat clivant à venir sur la fin de vie. Elle devra, par ailleurs, offrir des solutions nouvelles pour lutter contre les déserts médicaux... et bien sûr dévoiler ses intentions sur la médecine de ville, à l'issue du dernier round de la négociation conventionnelle.





## Franck Devulder, président de la CSMF

### « La médecine de ville, c'est la porte d'entrée de notre système de santé ! »

**Le 17 janvier, Franck Devulder présentait ses vœux, quelques jours après la nomination du nouveau gouvernement, et avant la dernière ligne droite de la négociation conventionnelle. Le président de la CSMF appelle solennellement l'exécutif à mettre en œuvre le « choc d'attractivité » pour la médecine de ville.**

Après une année 2023 sous le signe des conflits et des déceptions, il faut en 2024 ouvrir une nouvelle page pour la médecine de ville. C'est le sens du discours prononcé par Franck Devulder, déterminé à bouger les lignes pour offrir de nouveaux espoirs à la profession. « Souvenons-nous du sondage Elabe-Les Échos-Institut Montaigne paru début Novembre 2023 : plus de 90 % des français ont une très bonne image de leur médecin mais 64 % d'entre eux considèrent que leur système de santé fonctionne mal, souligne-t-il. Et ce ne sont pas les PLFSS à l'ONDAM en baisse par rapport à l'inflation, ce ne sont pas les PLFSS au virage réglementaire ouvrant sans concertation le champ du transfert de compétence à des professions paramédicales, qui amélioreront la situation, bien au contraire. La santé est l'affaire de tous et les métiers évoluent, mais le rôle, les missions et les fonctions du médecin sont spécifiques et les Français l'ont parfaitement compris. La délégation de tâches et le partage de compétences dans un parcours centré sur le médecin de famille sont inéluctables. Mais "vouloir le transfert de compétences en se passant du médecin relève du mirage", pour employer les mots d'Aurélien Rousseau à Arcachon lors des universités de la CSMF. »

Réagissant à la conférence de presse de la veille, Franck Devulder a critiqué fermement les propos d'Emmanuel Macron. « Je ne vais pas cacher que du côté de la CSMF, on s'attendait à mieux ! Penser que la capitation, la téléconsultation dérégulée et le transfert de compétences vont résoudre l'accès aux soins des Français c'est un peu court. Si c'est cela le choc d'attractivité, Emmanuel Macron sera le Président qui aura définitivement enterré la médecine libérale et ainsi aggravé un égal accès à des soins de qualité ! »

#### L'efficacité de la médecine de ville

Soulignant le rôle-clé des médecins libéraux au service des Français, il a rappelé quelques vérités. « Le virage ambulatoire, le SAS, les soins non programmés, les consultations avancées, les parcours de soins, les équipes de soins primaires et spécialisées, le premier recours, la très grande majorité des consultations et des actes techniques... c'est ça la médecine libérale ! La médecine de ville est la porte d'entrée dans notre système de santé. Elle a une efficacité que personne ne peut lui contester. La solution à l'engorgement des urgences sera la médecine libérale ou ne sera pas. Et cela passe par le choc d'attractivité promis par le Gouvernement d'Élisabeth Borne. Et cela ne peut plus attendre. Il en va de l'accès aux soins. Il en va de la qualité des soins. Il en va du pacte social qui unit notre société. »

“  
Souvenons-nous du sondage Elabe-Les Échos-Institut Montaigne paru début Novembre 2023 : plus de 90 % des français ont une très bonne image de leur médecin mais 64 % d'entre eux considèrent que leur système de santé fonctionne mal

#### Un programme structuré

Pour 2024, « la mère des batailles est celle de la convention médicale ». Pour réussir ce nouveau contrat, il rappelle les fondamentaux du programme de la CSMF : le niveau 1 de l'acte à 30 euros, la valorisation de l'expertise avec trois niveaux de consultation accessibles à tous, la simplification de la nomenclature, la possibilité d'associer actes techniques et actes cliniques, l'augmentation du Forfait Patient Médecin Traitant, la création d'un forfait file active pour les autres spécialités, l'OPTAM pour tous, des majorations spécifiques pour la Corse et les DROM... En échange de ces avancées, les médecins sont prêts aujourd'hui à s'engager en faveur d'un accès plus large des assurés à leur consultation, à

s'impliquer dans la protocolisation des soins avec les autres professionnels, à prendre en charge les populations à partir d'objectifs territoriaux de santé... un progrès pour la santé des Français... à la condition que la convention puisse être signée !



# Le bilan contrasté des années Macron

En sept ans, et malgré les engagements de son premier mandat, le Président de la République ne sera pas parvenu à remettre le système de santé sur les bons rails. Le bilan en six points-clé.

## ACCÈS AUX SOINS : DOIT MIEUX FAIRE...

C'est un engagement sans cesse réaffirmé, tous les patients pourront bénéficier d'un médecin traitant d'ici à 2025. Un vœu pieux, pour l'instant, alors que la démographie des généralistes libéraux est passée de 96,3 à 83,6 pour 100 000 habitants en 2013 et 2023, selon la DREES. Certes, et la CNAM s'en félicitait en novembre dernier : le nombre de patients en ALD sans médecin traitant est passé de 615 000 à 530 000 entre février et novembre dernier. Mais au prix de quelques astuces, comme la régularisation effective de patients déjà suivis mais non enregistrés. Certes, avec 6 000 contrats d'assistants médicaux, l'objectif de 10 000 est théoriquement atteignable fin 2024... sauf que les conditions de pérennisation de ces emplois, au-delà des aides initiales, posent toujours question. Emmanuel Macron a beau dénoncer « le scandale » des déserts médicaux. Mais, à défaut de rendre attractive l'installation, les départs continuent de se multiplier, entre les retraites de praticiens usés, les reconversions dans la médecine salariée, les exercices à temps partiel ou les changements complets d'orientation professionnelle.

## INVESTISSEMENT : TOUT, TOUT, POUR L'HÔPITAL

Le Ségur de la Santé, et ses 19 milliards d'euros a traduit un mouvement à bas bruit : la classe politique cède aux sirènes de « tout hôpital », après le drame du Covid-19, la « grande démission » des personnels soignants, l'explosion des urgences et la saturation des lits d'aval. Certes, l'hôpital va très mal, et ces efforts financiers se justifient.

Mais peut-on pour autant, continuer à nier la grande détresse de la médecine de ville, sans rallonge budgétaire, soumise à des horaires de travail épuisants, mise sous pression par une patientèle de plus en plus exigeante ? À défaut de financer clairement le virage ambulatoire, de comprendre que le soutien à la médecine de ville, c'est autant de files d'attente en moins dans les établissements, l'exécutif court le risque de la faillite globale du système de santé.

## CONVENTION : LE DIALOGUE SOCIAL IMPOSSIBLE

Ce fut une cruelle désillusion pour les parties prenantes : l'incapacité à signer un texte conventionnel au printemps dernier a souligné le malentendu historique entre l'exécutif et le corps médical libéral. Or, le contrat conventionnel reste, plus que jamais, le bon outil pour instaurer la confiance, inciter les praticiens à s'investir encore davantage, favoriser la transformation des organisations pour une prise en charge plus collective, valoriser l'expertise médicale et susciter de nouvelles vocations parmi la jeune génération. L'échec de la convention laisse le champ libre aux parlementaires qui veulent restreindre et contraindre par la loi la liberté d'exercice. Et la plupart des experts sont d'accord : réduire le paiement à l'acte et évoluer vers la capitation, c'est à coup sûr s'orienter vers le modèle britannique, dont les résultats sanitaires sont médiocres, notamment en raison des files d'attente qu'il génère chez les médecins.

“  
Malgré les engagements de son premier mandat, le Président de la République ne sera pas parvenu à remettre le système de santé sur les bons rails.”



## TÉLÉCONSULTATION : VERS L'UBERISATION ?

Incontestablement utile durant la crise sanitaire, l'essor de la téléconsultation présente néanmoins de réels dangers pour l'avenir du système de santé. Déréguler la téléconsultation et garantir des niveaux de consultation équivalents à la médecine en cabinet, c'est favoriser une médecine consumériste, aux mains de groupes financiers uniquement préoccupés par la rentabilité. Or, avec l'explosion des pathologies chroniques, l'urgence est de garantir la pertinence du parcours de soins pour les patients complexes, sous l'égide de médecins traitants qui les connaissent et les suivent au long cours. C'est pourquoi la téléconsultation ne doit être qu'un complément, et ne saurait se dérouler sans encadrement dans les gares SNCF et les centres commerciaux.

## PRÉVENTION : LE GRAND RATÉ

Emmanuel Macron en avait fait son grand projet, jusqu'à l'inscrire dans l'intitulé même du ministère de la santé. Las, le terme a disparu... et le bilan en matière de prévention est aujourd'hui bien maigre. On peut en effet s'interroger sur l'intérêt de ces consultations aux âges-clés de la vie, qui viendront s'ajouter à la charge de

travail actuelle des cabinets médicaux, et dont les contenus paraissent aujourd'hui flous. L'ambition de la prévention doit être plus large, elle doit être soutenue, financée et organisée dans toutes les sphères de la société, à commencer par l'école et le monde du travail. Elle doit être relayée par des messages clairs sur la lutte contre deux fléaux où la France fait pâle figure : le tabagisme et l'alcoolisme. Or, la polémique récente sur le Dr January démontre à quel point les autorités sanitaires restent muselées par certains lobbys.

“  
**Le débat sur la fin de vie, pourtant voulu par le Président de la République, n'est toujours pas inscrit au calendrier politique.**

## GRAND ÂGE, FIN DE VIE... À QUAND DES DÉCISIONS ?

Sans cesse repoussé, le projet de loi sur le Grand Âge est promis depuis les débuts du premier quinquennat. Le scandale récent des EHPAD démontre à quel point il faut agir pour nos aînés, prendre enfin des décisions sur des serpents de mer comme le financement du risque dépendance, développer les solutions à domicile et soutenir massivement les aidants. Autre sujet en jachère, le débat sur la fin de vie, pourtant voulu par le Président de la République, n'est toujours pas inscrit au calendrier politique.





## CES de Las Vegas

### LA FRENCH HEALTHTECH SE DISTINGUE

Depuis près de vingt ans, c'est le plus grand salon mondial de la Tech, où l'on peut découvrir les innovations numériques et technologiques les plus spectaculaires. Et la santé y occupe une place croissante, avec 15 % des 4 300 exposants qui ont participé au Consumer Electronic Show de Las Vegas, du 9 au 12 janvier dernier. Cette année encore, la délégation française y était bien représentée, et particulièrement dans le champ de la santé numérique. 37 sociétés avaient fait le déplacement pour le Digital Health Summit, véritable « salon dans le salon » et qui préfigure la médecine du futur transformée par l'IA et les usages numériques en santé. Plusieurs d'entre elles, parmi les plus connues, ont présenté des solutions innovantes. C'est le cas de Withings : ce pionnier des objets santé connectés a mis en avant BeamO, un multiscopie qui fusionne dans un appareil de surveillance à domicile les capacités d'un thermomètre, d'un électrocardiogramme, d'un oxymètre et d'un stéthoscope, permettant de surveiller à la fois le cœur et les poumons. Dassault Systems, pour sa part, a présenté son projet de jumeau numérique, destiné à faire progresser la médecine personnalisée. Autres avancées, on citera Pulse Audition, pour ses lunettes auditives permettant aux malentendants de mieux percevoir les voix en environnement bruyant, Milvue et son outil d'analyse de l'imagerie médicale, ou encore diverses applis pour une meilleure qualité de vie des patients dans la dyslexie, la DMLA, ou la prévention des chutes chez les seniors. De l'avis des participants au CES, cette nouvelle édition consacre, dans la santé comme dans tous les domaines, des applications de rupture liées au déploiement « en routine » de l'IA.

### UN VER MARIN POUR TRAITER LES GRANDS BRÛLÉS

Le CHU de Nantes a annoncé fin 2023 le traitement d'un patient grand brûlé grâce au pansement HEMHealing® de la société Hemarina, installée à Morlaix, dans le Finistère. Une première

pour la biotech bretonne, dont la technologie a permis de sauver cet homme touché aux deuxième et troisième degrés sur 85 % du corps. Le traitement d'Hemarina, autorisé de façon exceptionnelle par l'ANSM face à la gravité de ce cas, utilise la molécule M101, qui est une hémoglobine extracellulaire de l'*Arenicola marina*, un ver de vase courant sur les plages du littoral. Associée au sein d'un gel de l'acide hyaluronique, elle agit comme un « transporteur d'oxygène » ultrarapide, qui accélère la cicatrisation tout en limitant le risque infectieux. L'hémoglobine de ce ver est 250 fois plus petite qu'un globule rouge, mais peut délivrer 40 fois plus d'oxygène que celle des humains, explique l'entreprise. Selon le CHU nantais, l'application de ce pansement sur le thorax, l'abdomen et le dos du patient s'est révélée « spectaculaire ».

### UN APPEL À PROJETS POUR LA PREMIÈRE PLATEFORME DE DONNÉES EN MÉDECINE DE VILLE

Le Health Data Hub (HDH), le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) et le Collège de la Médecine Générale (CMG) annoncent le lancement du premier appel à projet en faveur de la future plateforme de données en médecine de ville, afin de soutenir des cas d'usage pilotes à même de démontrer l'intérêt et les bénéfices pour les patients de l'utilisation des données qui seront stockées au sein de l'entrepôt P4DP. Ces cas d'usage, qui pourront porter sur diverses thématiques (études sur les multimorbidités, prévention, pilotage du système de santé ou encore chaînage à d'autres entrepôts de données de santé), « permettront de mettre en commun des premiers éléments favorisant la réutilisation de la base de données (algorithmes, documentations, etc.) », selon les partenaires du projet. Ouvert jusqu'au 25 avril 2024, cet appel à projets sélectionnera plusieurs projets afin de bénéficier d'un financement global d'environ 100 000 euros par lauréat de la part du HDH, ainsi que d'un accompagnement technique et humain dans leur mise en œuvre pour une durée de 24 mois.



PLATINE

GOLFY

G

96 € pour les adhérents CSMF  
avec le code promo CSMF23-CP\*

\*offre valable du 24/12/23 au 30/06/24

# CAHPP ET GOLFY S'ASSOCIENT POUR VOUS PROPOSER UNE OFFRE GOLFIQUE INCROYABLE...

Avec plus de 180 parcours et hôtels en Europe,  
Golfy propose un terrain de jeu exceptionnel aux golfeurs passionnés,  
en leur donnant accès à une expérience golf & art de vivre inégalée.



www.golfy.fr

## LA CARTE PLATINE\*\*

L'ATOUT MAJEUR  
DES GOLFEURS PASSIONNÉS.

- 30 % de remise sur les *green-fees*
- un invité bénéficiant des mêmes remises
- 25 % de remise sur les séjours  
« Coups de Cœur »
- le meilleur tarif garanti  
sur l'hébergement
- les Rendez-Vous Platine :  
jusqu'à -50 %
- le programme de fidélité Golfy
- les avantages exclusifs Golfy

\*\*Carte platine, valable 1 an de date à date

CAHPP  
Conseil et Référencement  
UNE VISION DIFFÉRENTE

GOLFY  
G  
GOLFexperience  
HOTELS • DOMAINES • RESORTS



Offre spéciale non cumulable, réservée aux adhérents de la CSMF  
(carte platine sans GF inclus) – Achat en ligne uniquement



## Insécurité : une campagne pour dissuader les patients violents

Dans le cadre de son plan de lutte contre les violences faites aux soignants, le gouvernement a déployé une campagne nationale de communication intitulée : « *Il faut être malade pour s'en prendre à un professionnel de santé* ». Diffusée sur les réseaux sociaux et placardée dans les lieux de soins, comme les cabinets médicaux, les pharmacies ou les hôpitaux, elle avait trois grands objectifs : combattre toute forme de violence, rappeler les peines encourues et inciter les professionnels qui en sont victimes à porter plainte. Quatre affiches, à destination du grand public, illustraient quatre situations devenues courantes : un médecin violenté au sein de son cabinet médical, une secrétaire médicale insultée par un patient impatient, une infirmière agressée aux urgences de l'hôpital et une pharmacienne décontenancée face à la dégradation de son lieu de travail. Trois affiches thématiques étaient également destinées aux lieux de repos des professionnels de santé. Malgré la « tolérance zéro » prônée par les pouvoirs publics et le durcissement des sanctions pénales, ces messages seront-ils suffisants pour éradiquer le fléau et changer durablement les mentalités ? Chaque jour, en moyenne, soixante-cinq soignants sont pris à partie par leurs patients. Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la sécurité des médecins, les violences physiques ou verbales ont bondi de 20 % entre 2021 et 2022.

**NB :** Cette campagne de sensibilisation a été diffusée entre le 19 décembre 2023 et le 18 janvier 2024.



« Il faut être malade pour s'en prendre à un professionnel de santé ».

## Mon espace santé : la médecine de ville se distingue

Selon les dernières données présentées par la Délégation au numérique en santé, 44 000 médecins de ville alimentaient *Mon espace santé* fin 2023. Un chiffre qui a pratiquement doublé en l'espace de six mois\*. Ce « rebond encourageant » tiendrait aux effets bénéfiques de l'opération Sentinelles, préalablement lancée par les pouvoirs publics pour recueillir les doléances des praticiens libéraux, globalement insatisfaits des logiciels déployés dans le cadre du Ségur numérique, mais aussi identifier les points de blocage et dynamiser les alimentations grâce aux actions correctives apportées, ce qui est en partie chose faite. Autre enseignement de ce bilan actualisé : plus de trois millions de volets de synthèse médicale ont été téléversés sur *Mon espace santé* depuis sa généralisation en février 2022. Tous utilisateurs confondus, 18 millions de documents y ont été déposés en novembre dernier, soit un rythme de 221 millions de documents par an. Autre signal favorable : 95 % des Français ont un profil *Mon espace santé* et 15 % d'entre eux l'ont activé.

(\*) Selon la Délégation au numérique en santé, 26 000 médecins de ville alimentaient *Mon espace santé* mi-2023.

## Grippe saisonnière : une épidémie qui gagne du terrain

Dans son dernier bulletin sur les infections respiratoires aiguës, publié début janvier, *Santé publique France* évoque une extension de la circulation virale de la grippe saisonnière. Onze des treize régions métropolitaines sont désormais en phase épidémique, la Bretagne et la Normandie restant en phase pré-épidémique. Durant la première semaine de l'année, le syndrome grippal représentait 9,4 % des actes de SOS Médecins, 1,6 % des passages aux urgences et 1,5 % des hospitalisations après passage aux urgences. À plus large échelle, les indicateurs des infections respiratoires aiguës – grippe, bronchiolite et Covid – étaient globalement stables en médecine de ville et en baisse dans les hôpitaux, sauf chez les 65 ans et plus. Outre la vaccination des sujets fragiles contre la grippe et le Covid, *Santé publique France* recommande le port du masque en cas de symptômes, dans les lieux fréquentés et en présence de personnes vulnérables, mais aussi le lavage des mains et l'aération régulière des lieux clos.

(\*) En Outre-mer, la Guyane et la Guadeloupe étaient en phase épidémique, la Martinique en phase pré-épidémique et Mayotte en phase post-épidémique.



## ÎLE-DE-FRANCE

# Un bilan de santé contrasté pour les médecins franciliens

Dans le cadre de la première semaine de la santé des médecins libéraux franciliens, organisée à son initiative début décembre, l'URPS ML avait recueilli les impressions des praticiens volontaires. Publiés quelques semaines plus tard, les résultats sont sans appel : 44 % des répondants se disaient en zone de risque d'épuisement professionnel et 56 % en zone de risque de dépersonnalisation et perte d'empathie. Autre tendance préoccupante : 26 % n'avaient fait aucun dépistage ni aucun examen de contrôle durant les deux dernières années et 53 % déclaraient avoir un symptôme somatique qui aurait dû les amener à consulter sans l'avoir fait. Leur état de forme est également très variable : 42 % étaient fatigués au réveil et 40 % à bout à la fin de leur journée, plusieurs fois par semaine, quand 52 % étaient pleins d'énergie. Ce premier baromètre santé des médecins libéraux franciliens révèle néanmoins plusieurs aspects positifs : 90 % des participants avaient le sentiment de s'occuper régulièrement et très efficacement de leurs patients, 83 % avaient réussi à partager un repas familial ou amical dans les huit derniers jours et 68 % pratiquaient une activité culturelle ou sportive.

**NB** : 1 290 médecins libéraux franciliens ont répondu à un auto-questionnaire en ligne sur le site Internet de l'URPS ML d'Île-de-France entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre derniers.

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# La Haute-Saône en mode 100 % CPTS

Le contrat tripartite a été signé fin décembre par l'Assurance maladie, l'Agence régionale de santé et les représentants de la CPTS de la Croisée comtoise, qui couvrira un bassin de population de 52 000 habitants répartis sur 158 communes dans les départements de la Haute-Saône et du Doubs. Implantée à Marnay, elle fédère 180 professionnels de santé, mais également le GH70 de Vesoul et plusieurs structures médico-sociales. Parmi d'autres projets, ses membres entendent notamment créer des parcours pluriprofessionnels autour du patient, en particulier dans le champ de la santé mentale et de l'insuffisance cardiaque, mais aussi améliorer le dépistage et le suivi des broncho-pneumopathies chroniques obstructives, des cancers du sein et des cancers cutanés. La prévention des violences intra-familiales et la promotion de la vaccination contre les papillomavirus humains font également partie des grandes priorités affichées. Après les CPTS de Luxeuil-Bains (une centaine de communes), du Bassin vésulien (plus de deux cents communes) et du Pays Luron (un peu plus de quatre-vingts communes), cette quatrième communauté professionnelle territoriale de santé permet de couvrir l'intégralité du département de la Haute-Saône.

## PAYS DE LA LOIRE

# La terre de l'exercice groupé

La tendance se confirme. L'exercice regroupé et coordonné des médecins généralistes libéraux est particulièrement dynamique dans les Pays de la Loire. Selon les résultats du quatrième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale\*, 82 % des médecins ligériens déclarent exercer en groupe, contre 69 % au niveau national. Menée entre janvier et avril derniers, cette sixième vague d'enquête met en exergue plusieurs évolutions marquantes, dont une progression de six points de l'exercice groupé dans la région sur la période 2019-2022. Autres faits notables : 27 % des praticiens disent exercer en maison de santé pluriprofessionnelle (+ 9 pts vs 2019), 24 % dans une équipe de soins primaires (+ 10 pts) et 29 % dans une communauté professionnelle territoriale de santé en fonctionnement (+ 21 pts). En hausse continue depuis la création de ces différentes structures collectives, ces chiffres sont également supérieurs à la moyenne nationale.

(\*) « Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale », ORS Pays de la Loire/URML Pays de la Loire (décembre 2023).

# Cabinets médicaux : les droits et les devoirs

Pleins feux sur les avancées contenues dans le dernier avenant à la convention collective nationale du personnel des cabinets médicaux et bref rappel des règles qui encadrent la réalisation des entretiens professionnels, d'actualité en ce début d'année. Une obligation parfois négligée par les employeurs de la branche.

## DEUX AVANCÉES SALARIALES

Le quatre-vingt-dixième avenant à la convention collective nationale du personnel des cabinets médicaux a été signé le 14 décembre dernier par les principaux syndicats représentatifs de la profession (CSMF, FMF, SML, MG France et Avenir Spé) et les quatre grandes centrales syndicales représentatives des salariés (CFDT, CGT, FO et UNSA). Il prévoit notamment une augmentation de 2 % de la grille des salaires pour l'ensemble des positionnements au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Autre avancée notable : les salariés de la branche bénéficieront également de jours de congés supplémentaires en fonction de leur ancienneté acquise dans le cabinet, y compris quand elle a fait l'objet d'une reprise dans les conditions prévues par l'article 14 de la convention collective, soit un jour de congé supplémentaire à partir de dix ans, deux jours à partir de vingt ans et trois jours à partir de trente ans.

## UN RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Parfois négligée par les employeurs de la branche du personnel des cabinets médicaux, la réalisation des entretiens professionnels est une obligation légale. À l'exception des salariés mis à disposition des entreprises d'accueil, des salariés intervenant dans le cadre d'une sous-traitance et des intérimaires,

“  
Cet entretien doit permettre d'accompagner chaque salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle

tous les salariés ayant deux ans d'ancienneté dans le cabinet doivent en bénéficier, quelle que soit la taille de l'entreprise, la nature du contrat ou la durée du temps de travail. Cet entretien doit permettre d'accompagner chaque salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Trois périodicités sont prévues par le droit du travail, soit tous les deux ans, soit au retour de certains congés (maternité, adoption, proche aidant, sabbatique...) et tous les six ans pour le bilan récapitulatif de tous les entretiens. Chaque salarié doit être informé de l'existence de cet entretien au moment de son embauche dans l'entreprise.

## DES SANCTIONS NOTABLES...

Les sanctions prévues pour les entreprises de moins de cinquante salariés, qui représentent la quasi-totalité des cabinets médicaux, ne sont pas neutres. Sous réserve de l'appréciation des juges, l'absence d'entretien professionnel peut être constitutive d'une faute pour l'employeur dans le cadre de l'exécution d'un contrat de travail. En cas de non-respect des obligations en matière de formation (adaptation du salarié à son poste de travail, maintien de leur employabilité...), les entreprises pourront également être contraintes de verser des dommages et intérêts aux salariés lésés, en cas de contentieux.

## à Savoir

L'entretien professionnel se distingue de l'entretien annuel d'évaluation qui permet de faire le bilan de l'année écoulée (missions et activités réalisées au regard des objectifs fixés, difficultés rencontrées, points à améliorer...), mais aussi de fixer les objectifs professionnels de l'année suivante et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce n'est pas une obligation légale pour les employeurs.

**NB :** la convention collective nationale du personnel des cabinets médicaux a été signée le 14 octobre 1981. Elle a été amendée quatre-vingt-dix fois en quarante-deux ans.





## IVG : vers une liberté garantie

**Le projet de loi constitutionnelle ne changera pas les conditions du recours aux interruptions volontaires de grossesse, mais cette liberté sera mieux protégée. Une mesure hautement symbolique pour les droits des femmes, dans un contexte international menaçant.**

### LES GRANDS TEXTES DE LOIS

L'avortement est autorisé depuis quarante-neuf ans en France. Temporairement dépénalisé et encadré par la loi Veil du 17 janvier 1975, l'interruption volontaire de grossesse a été définitivement légalisée par la loi Pelletier du 31 décembre 1979. Plusieurs textes de loi ont récemment renforcé les droits en la matière, comme la gratuité des avortements (2013), la suppression de la mention de « situation de détresse » (2014), l'extension du délit d'entrave à l'IVG (2017) ou encore l'allongement du délai légal maximal de douze à quatorze semaines (2022). Dernière évolution en date : la liberté de recourir à une interruption volontaire de grossesse devrait être prochainement inscrite dans la Constitution française.

### UNE PREMIÈRE EN EUROPE

La loi constitutionnelle ne changera pas les conditions du recours aux interruptions volontaires de grossesse, mais il s'agit d'une mesure hautement symbolique pour les droits des femmes. Le texte garantira cette liberté, actuellement contestée dans plusieurs pays comme aux États-Unis, confirmant ainsi son caractère fondamental. Grande première en Europe, cette « liberté garantie » sera placée sous le contrôle du juge

constitutionnel saisi soit directement à l'issue du vote d'une loi, soit ultérieurement par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité. Elle n'aura pas de valeur constitutionnelle en tant que telle, mais elle rendra plus difficiles les éventuelles tentatives de remettre en cause, de porter gravement atteinte ou de supprimer le droit à l'IVG qui sera davantage sécurisé.

### MAINTIEN DE LA DOUBLE CLAUSE DE CONSCIENCE

La révision constitutionnelle ne modifiera pas la législation actuelle. La double clause de conscience des médecins sera donc maintenue. Chaque praticien pourra librement refuser de pratiquer un avortement pour des raisons morales, religieuses ou politiques, sans justification particulière. Une spécificité de la loi Veil qui vaut également pour tous les actes médicaux, comme le prévoit l'article R. 4127-47 du Code de la santé publique. Le médecin devra néanmoins informer sans délai l'intéressée de son refus et lui communiquer le nom de praticiens ou de sages-femmes susceptibles de réaliser cette intervention. Cette obligation légale est prévue par l'article L. 2212-8 du Code de la santé publique.

**NB** : le site officiel [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr) regroupe toutes les informations relatives à l'interruption volontaire de grossesse.

### LE CHIFFRE-CLÉ


234 300

C'est le nombre d'interruptions volontaires de grossesses pratiquées en France en 2022, selon les derniers chiffres officiels. Réalisables dans un délai de sept semaines révolues, les IVG médicamenteuses représentent 68 % des interventions médicales.

### LE FAIT MARQUANT

#### Les enjeux du débat parlementaire

Le projet de loi constitutionnelle qui doit faire de l'interruption volontaire de grossesse une « liberté garantie » a été présenté en Conseil des ministres le 12 décembre 2023. Selon des sources parlementaires concordantes, son examen devait débiter le 24 janvier à l'Assemblée Nationale, avant de se poursuivre au Sénat. Particularité notable : le texte devra être adopté par trois-cinquième des députés et des sénateurs qui seront réunis en Congrès à Versailles. Dans un courrier adressé aux chefs de parti en novembre dernier, Emmanuel Macron évoquait la date du 4 mars. Malgré cette avancée, les associations féministes regrettent la formulation retenue, estimant la notion de liberté moins forte juridiquement que celle de droit fondamental. Une chose est sûre : le législateur continuera de déterminer les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse.



# MONBLEU

à Déguster

## MONBLEU

Voilà trois adresses de saison, créées et pilotées par un amoureux du fromage de montagne. **Monbleu**, c'est le chalet savoyard au cœur de Paris. Sans fioriture ni flonflons gastronomiques : la vérité est dans l'assiette, grâce à l'origine des crûs. Le créateur de **Monbleu**, Damien Richardot, se fournit chez Pierre Gay, héritier de la fromagerie fondée par ses grands-parents en 1932 à Annecy et Meilleur Ouvrier de France fromager 2001. Au menu, la palette de la raclette est presque complète : nature, fumée, morbier, à l'ail des ours ou encore aux truffes. Trois formules simples : la « raclette et charcuterie » portant bien son nom, la « raclette tradi » avec son assortiment de fromages au lait cru et ses pommes de terre sans oublier la « raclette veggio » accompagnée d'une assiette de légumes de saison. Ambiance conviviale, tables serrées et plafond bas à l'étage, accueil souriant et résilient, carte des vins extrêmement tolérante, pas uniquement centrée sur le Jura et la Savoie, proposant de très belles étiquettes dignes des meilleures tables et parmi elles, un Bugey d'Yves Dupont avec une cuvée spéciale M. Monbleu. Et, bien sûr, pour les mordus des alpages, il est conseillé de conclure sur un Génépi !

**Monbleu Le Comptoir (bar à vin et fromage) – 12, rue Dupetit-Thouars – 75003 Paris – Tél. : 01 48 42 16 29**

**Monbleu Faubourg Montmartre (restaurant et fromagerie) – 37, rue du faubourg Montmartre – Paris 9 – Tél. : 01 45 89 23 96**

**Monbleu Père Lacheese (buvette et fromagerie) – 151 bis, rue de la Roquette – Tél. : 01 42 50 76 03**

à Lire

## MISSAK MANOUCHIAN, UNE VIE HÉROÏQUE

Éditions Les Arènes



Il entrera au Panthéon, le 21 février 2024, aux côtés de sa bien-aimée Mélinée, à qui il écrira une lettre d'amour très émouvante avant d'être fusillé par les Nazis. Poète, ouvrier, résistant, il est né en Arménie, a survécu à 9 ans au génocide de son peuple, puis arrive à Marseille à 19 ans, en 1925. Très vite engagé au Parti Communiste, cet amoureux de

l'écriture – et de la gymnastique – fera carrière au sein de l'organisation. Combattant de la liberté, il ne peut se résoudre à rester passif face à l'occupation allemande. En 1943, Missak Manouchian rejoint la Résistance communiste et forme le « groupe Manouchian », l'un des mouvements armés les plus actifs. Une soixantaine d'hommes et de femmes des Francs-Tireurs et Partisans de la Main-d'Œuvre Immigrée (FTP-MOI) compose ce groupe de résistants étrangers proche du Parti communiste français. Les Allemands les pourchasseront durant des mois, comme en témoigne la fameuse « Affiche Rouge », un document de propagande placardé partout en France et dénonçant « La Libération ? L'Armée du Crime » ! Grâce à cette BD, menée par les très expérimentés Daeninckx (scénario) et Mako (dessin), on redécouvre une page glorieuse de l'Histoire, portée par des émigrés amoureux de la France... jusqu'à l'ultime sacrifice.

à Découvrir

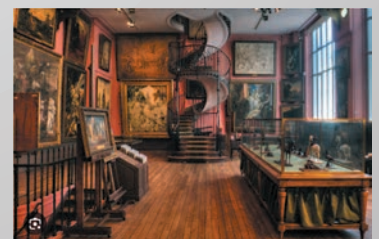
## MUSÉE GUSTAVE MOREAU

Le charme opère dès que l'on pénètre dans le musée Gustave Moreau, véritable maison d'artiste située en plein cœur du IX<sup>e</sup> arrondissement. Au premier, les appartements de l'artiste, succession de petites pièces à la décoration foisonnante. Collections et portraits saturent des murs cramois ou bleu nuit, au sol, meubles et étoffes à profusion. Comme un avant-goût de l'univers du peintre, dont on retrouve de nombreuses œuvres dans l'atelier qui occupe les deux étages suivants. Inspirations multiples, antiques, médiévales, qui prennent forme dans des compositions saturées de personnages féériques ou inquiétants, surgis de décors luxuriants. Émile Zola parlait de « *rêveries subtiles, compliquées, énigmatiques, dont on n'arrive pas tout de suite à démêler le sens* » à leurs sujets. Ces chimères n'ont rien perdu de leur force et ce n'est pas faire injure au chef de file des symbolistes que de lui trouver des descendants parmi les auteurs et dessinateurs d'héroïc Fantasy d'aujourd'hui.

### Musée Gustave Moreau

14, rue Catherine  
de la Rochefoucauld  
75009 Paris

Ouvert tous les jours  
sauf le mardi  
de 10 h à 18 h.





# Abonnez-vous au Médecin de France !



“ Tous les mois, retrouvez le portrait d'un acteur majeur de la santé, l'actualité politique, technologique, les initiatives en région... et bien plus encore !



**le Médecin de France**  
Le journal de la CSMF

**Des vœux, oui... mais du concret !**

**Rencontre**  
Franck Devulder, Président de la CSMF

**Rencontres**  
Franck Devulder, Président de la CSMF  
Michel Chaussegat, Vice-président de la CSMF  
Rencontres  
Franck Devulder, Président de la CSMF  
Jean-Pierre Sève, Vice-président de la CSMF  
Eric Chenu, Vice-président de la CSMF  
Jean-François Balthazy, Dominique Libault

**Partenaires**  
Lutte contre les maladies rares  
Nouveaux diagnostics  
Innovation  
Confédération française des professionnels de santé  
Cap sur 2023 avec Decathlon

**Rencontre**  
Franck Devulder, Président de la CSMF

## « Le conflit de la dernière chance »

Engagé dans la dernière ligne droite de la négociation conventionnelle, Franck Devulder souligne à quel point il est indispensable de donner de nouveaux moyens à la médecine de ville. Une profession en profonde déperdition, dont l'avenir conditionnera l'évolution du système de santé et l'accès à des soins équitables et de qualité pour tous les Français.

**QUEST-CE QUE LE CONFLIT ACTUEL NOUS DIT DE L'ÉTAT DE LA MÉDECINE DE VILLE ?**  
Il s'agit de la dernière ligne droite de la négociation conventionnelle pour les soins professionnels. Par son caractère, par son caractère d'urgence, par son caractère de dernière chance, il est essentiellement un conflit de dernière chance.

**LES FAUSSES BONNES IDÉES SE MULTIPLIENT, OUI VOIENT À RESTREINDRE LA LIBERTÉ PROFESSIONNELLE ET À ENTRAVER LES CONDITIONS D'EXERCICE POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ ?**  
On ne peut pas continuer dans une voie qui conduit à la dégradation de la médecine de ville. Il faut donc donner de nouveaux moyens à la médecine de ville. Une profession en profonde déperdition, dont l'avenir conditionnera l'évolution du système de santé et l'accès à des soins équitables et de qualité pour tous les Français.

**Rencontre**

## AU-DELÀ DES TAUX, COMMENT RENDE PLUS ATTRACTIF LE MÉTIER DE MÉDECIN LIBÉRAL, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS ?

Ce qui se joue, en 2022 et 2023, ce n'est rien moins que l'avenir même de la profession de médecin libéral.

**VOUS ENTREZ DANS LA DERNIÈRE PHASE DE LA NÉGOCIATION CONVENTIONNELLE EN QUOI EST-ELLE DÉCISIVE POUR L'AVENIR DE LA MÉDECINE LIBÉRALE ?**  
C'est, selon moi, la négociation de la dernière chance. Les prochains mois doivent être décisifs pour un contrat qui sera le dernier pour les médecins libéraux. La CSMF propose quatre niveaux de négociation (10, 15, 20 et 25 euros). La négociation est essentielle pour rester de la médecine pour nos malades. Elle donne du sens à nos actes, elle valorise l'effort que nous mettons au service des Français et pour lesquels nous nous battons. Il faut au moins que nous obtenions la reconnaissance des actes et des soins que nous fournissons. C'est le cœur de notre métier.


**LES FAUSSES BONNES IDÉES SE MULTIPLIENT, OUI VOIENT À RESTREINDRE LA LIBERTÉ PROFESSIONNELLE ET À ENTRAVER LES CONDITIONS D'EXERCICE POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ ?**  
On ne peut pas continuer dans une voie qui conduit à la dégradation de la médecine de ville. Il faut donc donner de nouveaux moyens à la médecine de ville. Une profession en profonde déperdition, dont l'avenir conditionnera l'évolution du système de santé et l'accès à des soins équitables et de qualité pour tous les Français.

## ABONNEMENT ANNUEL

65 € / 10 numéros







Arrêt de travail  
Invalidité  
Cyberattaque  
Dégât des eaux  
Vol  
Incendie  
Achat de matériel  
Réclamation d'un patient

# **Oui,** un check-up avec le 1<sup>er</sup> assureur des professionnels de la santé peut vous permettre de *sécuriser votre activité*

- ✓ **Des offres spécifiques** pour protéger vos biens, maintenir votre niveau de vie et accompagner vos projets.
- ✓ **Un conseiller dédié** et non commissionné à votre service.
- ✓ **Un RDV Diagnostic** en agence, sur votre lieu d'exercice ou chez vous :



Toute l'expertise MACSF dans un RDV Diagnostic.

**Ensemble, prenons soin de demain**

**3233**

Service gratuit  
+ prix appel

**macsf.fr**

**PUBLICITÉ**